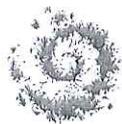


Parc amazonien de Guyane
Etablissement public du parc national



Conseil d'administration
Séance du 12 mars 2020

Délibération n° 2020-295

**Approbation du compte rendu de la réunion
du Conseil d'administration du 28 novembre 2019**

Vu la Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux,

Vu le décret n° 2007-266 du 27 février 2007, créant le Parc amazonien de Guyane ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et accepté les modifications demandées en séance, décide :

Article 1 :

D'adopter le compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 28 novembre 2019, annexé à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président du Conseil d'administration,

Claude SUZANON

Le Directeur,

Pascal VARDON

Le Commissaire du Gouvernement,
Pour le Préfet de Guyane,
Le Sous-préfet aux communes de l'intérieur

M. Frédéric BOUTEILLE

Parc amazonien de Guyane
Établissement public du Parc national



Conseil d'administration

Séance du 28 novembre 2019

Étaient présents :

1 - Représentants de l'État :

- Le directeur du service déconcentré chargé de la protection de la nature, **M. Thomas PETITGUYOT**.
- La directrice du service déconcentré chargé de la santé, **Mme Clara DE BORT** représentée par **M. Benoit VAN GASTEL**.
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'équipement, **M. Raynald VALLEE** a donné procuration à **M. Didier RENARD**.
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'industrie, représenté par **M. Didier RENARD**.
- Le représentant du ministre de la défense, le commandant supérieur des Forces armées en Guyane, le **Général de division aérienne Didier LOOTEN** représenté par le **Commandant Stéphane RIETSCH**.
- Le directeur du service déconcentré chargé du tourisme **M. Ary BEAUJOUR** (directeur adjoint) représenté par **Mme Myriam HIERO**.

2 - Représentants des collectivités territoriales et des autorités coutumières :

- Le Président de la collectivité territoriale de Guyane, **M. Rodolphe ALEXANDRE** a donné procuration à **Mme Hélène SIRDER**.
- Un conseiller territorial, **Mme Hélène SIRDER**.
- Un conseiller territorial, **M. Gauthier HORTH**.
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du moyen Oyapock, des hameaux situés sur les rives de la rivière Camopi et du centre bourg de la commune de Camopi, **M. Guy BARCAREL**.
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut Oyapock et des hameaux de Trois-Sauts, **M. Jacky PAWEY** représenté par **M. Pascal YAWALOU**.
- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg et des hameaux de la commune de Papaïchton, **M. Chimili BOUSSOUSSA**.

3 - Personnalités qualifiées

- La Présidente du Conseil scientifique, **Mme Marie FLEURY**.
- Le Président du Comité de vie locale, **M. Samagnan DJO**.
- Le représentant de la chambre de Commerce et d'industrie de la Guyane, **Mme Guylaine BOURGUIGNON** a donné procuration à **M. Claude SUZANON**.
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Laurent KELLE** - WWF Guyane.
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Claude SUZANON** - Association SE-PANGUY.
- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Tristan BELLARDIE** - Association Kayak club Maripa-Soula-Law.
- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Valérie LINGUET**.

- Une personnalité compétente dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel, **Mme Marie-Paule JEAN-LOUIS** a donné procuration à **M. Claude SUZANON**.
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable, **M. Serge URBANO**.
- La directrice régionale de l'ONF, **Mme Catherine LATREILLE**.
- Un représentant du personnel, **M. Micky JACOBIE**.

Étaient absents :

- Le directeur du service déconcentré chargé de l'agriculture et de la forêt, **M. Pierre PAPADOPOULOS**.
- Le directeur du service déconcentré chargé de la culture, **M. Guy SAN JUAN**.
- Le représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le délégué régional à la recherche et à la technologie de la Guyane, **M. Philippe POGGI**.
- Le représentant du ministre de l'Outre-mer, la cheffe du bureau directeur des affaires économiques, culturelles et sociales de l'Outre-mer **Mme Marie-Laurence TEIL**.
- Un conseiller territorial, **M. Hervé ROBINEAU**.
- Le Président de l'association des maires, **M. David RICHIÉ**.
- Le Président de la Communauté des Communes de l'Est Guyanais, **M. Georges ELFORT**.
- Le Président de la Communauté de Communes des Savanes, **M. François RINGUET**.
- La Présidente de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais, **Mme Sophie CHARLES**.
- Le maire de la commune de Camopi, **M. Joseph CHANEL**.
- Le maire de la commune de Maripa-Soula, **M. Serge ANELLI**.
- Le maire de la commune de Papaïchton, **M. Jules DEIE**.
- Le maire de la commune de Saül, **Mme Marie-Hélène CHARLES**.
- Le maire de la commune de Saint-Élie, **Mme Véronique JACARIA**.
- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg de la commune de Maripa-Soula.
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut-Maroni de la commune de Maripa-Soula, **M. Atipaya ALOIKE**.
- Le représentant de la Chambre d'agriculture de la Guyane, **M. Christian PRISSAINT**.
- Le représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Guyane, **M. Roberto OSSEUX**.
- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Lucien PANAPUY**.
- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Siong YA**.
- Un représentant d'associations de chasseurs, **M. Demoï DJANI** (Association des autorités coutumières de la communauté Aluku).
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable, **M. Gilles BŒUF**.

Participaient à la réunion :

- **M. Frédéric BOUTEILLE**, Sous-préfet aux communes de l'intérieur, Préfecture de Guyane ;
- **M. Damien RIPERT**, Chef de l'EMOPI (état-major de l'orpaillage et la pêche illicite) ;
- **Mme Anouck WATCHER**, Agent de l'EMOPI (état-major de l'orpaillage et la pêche illicite) ;
- **M. Benjamin SOCCAL**, Chef du centre de commandement des opérations à la gendarmerie de Guyane ;
- **M. Pascal GOMBAULD**, Préfigurateur de l'Agence régionale de la Biodiversité de Guyane, directeur du parc naturel régional de Guyane ;
- **M. Damien BARAL**, Directeur de projets au bureau d'étude BRL Ingénierie ;

- **Mme Camille DIAZ**, Ingénieur au bureau d'étude BRL Ingénierie ;
- **M. Pascal VARDON**, Directeur de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Arnaud ANSELIN**, Directeur adjoint de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Yann SALIOU**, Secrétaire général de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Line-Rose EREPMOC**, Secrétaire générale adjointe de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Matthieu DESCOMBES**, Chef du service développement durable de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Fanny RIVES**, Cheffe adjointe du service développement durable de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Rémy LACOMBE**, Chargé de l'étude de déploiement de la Marque « Esprit parc national » de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Denis LENGANEY**, Responsable de la surveillance du territoire de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Ingrid HERMITEAU**, Chargée de mission charte de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. José TOLINGA**, Agent du PAG présent pour la traduction en aluku ;
- **Mme Rosiane MANDÉ**, Agent du PAG présent pour assurer le secrétariat de séance ;

La séance se tenait au siège de l'établissement à Rémire-Montjoly.

Le Président du Conseil d'administration (CA), Claude SUZANON, souhaite la bienvenue aux administrateurs et les remercie de leur présence.

Le quorum n'étant pas atteint, le Président propose d'appliquer la délibération prise en février 2016 permettant de convoquer à nouveau le CA dans un délai minimum d'1 heure. Le CA pourra procéder alors valablement aux délibérations, si un tiers des administrateurs sont présents et uniquement sur les points à l'ordre du jour.

Les administrateurs présents valident sa proposition.

Cependant, afin de ne pas perdre de temps, il propose d'aborder les points de l'ordre du jour qui ne demandent pas de délibération en attendant l'heure réglementaire de délai.

Les administrateurs présents valident cette proposition.

1. Point d'information de la direction

Pascal VARDON commence par l'actualité au niveau international.

- Le Président du CA du PAG s'est rendu à l'ONU (Organisation des Nations Unies) le 23 septembre dernier avec une délégation guyanaise composée du Président de la CTG et du Président du Grand Conseil coutumier, Sylvio VAN DER PIL. La CTG a répondu à l'invitation du Président de la République, Emmanuel MACRON. Il s'agissait du sommet spécial sur les climats, en marge de la 74^{ème} session des Nations Unies.

Claude SUZANON précise que le Président de la CTG a pu s'exprimer à la tribune officielle dans le temps de parole du Président de la République. De plus, la délégation guyanaise a pu échanger avec le Président MACRON et le Ministre des Outremer, Annick GIRARDIN, sur les problématiques

environnementales (orpaillage illégal) et socio-économiques, ainsi qu'avec d'autres délégations de l'Amazonie. Le bon état de conservation de la biodiversité en Amazonie a été mis en avant. Des contacts ont été pris au niveau régional et international. Comme anecdote, il précise que le fait que le Président du Grand Conseil coutumier ait été en costume traditionnel a permis d'attirer l'attention et d'avoir des contacts plus élargis.

Pascal VARDON poursuit avec l'actualité au niveau national.

- Création du 11^{ème} parc national, situé entre la Bourgogne et la Champagne, qui s'appelle le « parc national de forêts », couvrant 76 mille hectares de cœur de parc et 240 000 hectares en aire d'adhésion. Il y a eu des tensions concernant les moyens humains et financiers accordés aux parcs nationaux pour l'année 2020, ce qui a conduit les Présidents de CA des parcs nationaux à solliciter des entretiens avec différents parlementaires pour essayer d'infléchir la loi de finances 2020 relative à ces moyens. Leur action a porté des fruits car la réduction des moyens humains initialement prévue (-8 postes pour l'ensemble des parcs) a été annulée. Concernant les moyens financiers, il y a eu d'une part une augmentation de l'enveloppe budgétaire globale des parcs nationaux et d'autre part un amendement a été pris pour dégager une enveloppe de 500 000 euros pour la création de ce 11^{ème} parc national.
- Un forum s'est tenu à Biarritz fin octobre concernant la préparation d'une stratégie des aires protégées pour la période 2020-2030. Des groupes de travail se sont constitués et travailleront sur l'élaboration de cette stratégie dès décembre 2019. Les sujets abordés dans les groupes de travail sont l'extension du réseau des aires protégées, l'efficacité de la gestion dans les aires protégées, l'intégration territoriale, la mobilisation citoyenne, et les usages durables au sein des aires protégées. Cette nouvelle stratégie devrait faire l'objet d'une communication par le Président de la République à l'occasion du Congrès mondial de la nature de l'IUCN à Marseille en juin 2020.
- Dans le cadre de la préparation du Congrès mondial de la nature de l'IUCN de juin 2020, le PAG travaille en commun avec le WWF sur une présentation des travaux sur le plateau des Guyanes. Il y aura un focus sur RENFORESAP et un sur ECOZEO (l'évolution des services écosystémiques).
- L'Agence française pour la biodiversité (AFB) va fusionner avec l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Cette fusion donnera lieu à l'OFB (Office français de la Biodiversité) à compter du 01 janvier 2020.

Au niveau régional :

- Il y a eu la conférence « Bio-plateaux ». C'est une démarche financée, sur fonds européens de coopération interrégionaux Amazonie (PCIA), de constitution d'un observatoire transfrontalier du fleuve Maroni et du fleuve Oyapock pour partager des données afin d'arriver à une meilleure intégration des pays voisins dans la bonne gestion des ressources en eau, des usages et des milieux aquatiques.
- Il y a la conférence de coopération régionale Antilles-Guyane, en ce moment-même, à Cayenne.

Au niveau du PAG :

- Il y a eu la reprise des travaux du chantier de la maison du parc à Maripa-Soula, les assemblages des structures en bois sont en cours. Le chantier de la maison du parc à Camopi se poursuit lentement après une défaillance de l'entreprise titulaire du marché.
- Le projet « gestion des ressources naturelles - Terra Makaandi » (GRN) se poursuit avec le recrutement de 7 médiateurs sur le territoire pour assurer les missions de relais avec la population.
- En octobre, le CVL et le collectif d'habitants de Maripa-Soula « WI E DEDE » s'est mis en place pour contester par rapport à la décharge de Maripa-Soula qui brûle, depuis plusieurs semaines, et laisse échapper des fumées toxiques.

Le Président remercie le directeur et passe la parole aux administrateurs.

Serge URBANO dit qu'il a été le rapporteur pour le CNPN (Conseil national de la protection de la nature) de ce projet de 11^{ème} parc national. Il rappelle que c'est un engagement pris lors du Grenelle de l'environnement de

l'UICN qui prévoyait la création de 3 nouveaux parcs nationaux : 1 sur les écosystèmes méditerranéens (qui a donné le parc des Calanques), 1 sur la forêt de plaine (qui a donné le parc des forêts) et 1 sur les zones humides (toujours en cours de réflexion). Le 11^{ème} parc national aura une structure plutôt administrative en termes de fonctionnement et travaillera par convention avec l'OFB et l'ONF pour toutes les missions de terrain. Pour le CNPN, ce parc n'atteindra ses objectifs que dans 3 siècles car il faut laisser vieillir les peuplements forestiers afin qu'ils atteignent un âge mature, notamment en termes de feuillus. Pour la zone de cœur, le CNPN espère un taux significatif de surfaces en libre évolution. On est sur quelque chose de progressif, c'est un parc national qui va s'installer dans le paysage au fil des années. Il disposera de milieux naturels qui iront sur une pleine naturalité qui pourra s'exprimer. A l'intérieur du parc, il y a de l'exploitation forestière qui devra évoluer vers une exploitation « durable », il faudra augmenter le pourcentage du peuplement en libre évolution. Dans la zone cœur, il faudra faire évoluer la grande culture (système d'exploitation, traitement...). Il y a en outre une population importante de grands cervidés et il faudra donc réguler la chasse.

Il ajoute également qu'il est rapporteur du projet de stratégie des aires protégées pour la période 2020-2030. Au centre des débats dans les groupes de travail, il y a la question de la définition précise d'une aire protégée.

Hélène SIRDER rappelle qu'il y a eu récemment une conférence internationale en Guadeloupe sur les sargasses, notamment son échouement. A la conférence « Bio-plateaux », il a également été question de la biodiversité, des risques naturels et du changement climatique. On y a abordé le prochain congrès de l'UICN, pour lequel la CTG souhaite mettre en place une délégation du plateau des Guyanes qui participera à ce congrès (le nord du Brésil, le Guyana, le Surinam et la Guyane française).

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le Président passe au point suivant.

2. Information sur l'étude d'opportunité de déploiement de la marque Esprit Parc national (EPN)

Matthieu DESCOMBES et Rémy LACOMBE font la présentation du sujet.

Matthieu DESCOMBES rappelle que la marque Esprit Parc national est une marque collective créée pour promouvoir les produits et services des acteurs économiques des parcs nationaux qui s'engagent sur des valeurs communes. Elle a été créée en 2015. Un bilan a été fait fin 2017 et l'on constate qu'il y a, sur l'ensemble des parcs nationaux, l'équivalent de 1000 produits marqués principalement dans le domaine du tourisme (70%), puis des produits agricoles (25%) et enfin de l'artisanat dans une moindre mesure (5%). Le PAG n'a pas encore déployé la marque Esprit Parc national sur son territoire et souhaite aujourd'hui intégrer cette démarche en commençant par réaliser une phase « test », en faisant une analyse d'opportunité et de faisabilité. Ce travail est réalisé par Rémy LACOMBE qui a été embauché pour une vacation de 4 mois.

Rémy LACOMBE dit que sa mission s'est faite en 3 étapes :

- le « diagnostic » fait sur 1 mois, par un état des lieux comprenant des entretiens avec des acteurs économiques du sud de la Guyane. Il en a rencontré 36.
- la synthèse faite sur 1,5 mois. Cela a consisté à organiser les données recueillies pour faire un premier constat. Ce travail a été fait avec l'aide de Mme Marie THOMAS de l'AFB.
- la restitution (en cours) prévue sur 1 mois, afin de partager les résultats et formuler des propositions de pistes de travail pour déployer la marque.

Les premiers constats sont qu'il existe sur le territoire des produits et services assez proches des valeurs de la Marque tels que les hébergements en sites isolés, les visites de découverte et les produits agricoles bruts. D'autres sont plus éloignés des valeurs de la Marque tels que l'artisanat, les produits transformés et la restauration.

Il précise que la Marque est un outil adaptable au territoire et que chaque parc national l'a développé de

manière différente selon les réalités de son territoire.

Il conclut en disant que si le PAG souhaite déployer la Marque sur son territoire, il y a 3 pistes de travail proposées:

- 1 : promouvoir les produits qui ont déjà des valeurs assez proches de celles de la Marque.
- 2 : incrémenter la Marque dans la structuration globale.
- 3 : animer et accompagner les filières grâce à la Marque.

Le Président demande à Pascal GOMBAULD de partager l'expérience du PNR (parc naturel régional) en matière de Marque.

Pascal GOMBAULD dit que pour les PNR, ils ont une Marque « valeur parc naturel régional » qui a à peu près le même profil que la Marque « esprit parc national », c'est-à-dire que cela s'adresse à des services et des produits sur le territoire. C'est une marque nationale qui a été confiée par délégation en gestion à la fédération des parcs naturels. Une commission locale a été mise en place dans laquelle siègent des élus, les chambres consulaires et la DAAF pour l'attribution de la Marque. Les attributions étaient auparavant centralisées et décidées par une commission au niveau national. Deux hôtels sont marqués « valeur parc naturel régional » en Guyane: le Samana (à Mana) et l'Oiseau du paradis (à Sinnamary). Il informe qu'il y a une réunion de la commission dans la semaine à venir pour l'attribution de la marque à un nouveau service. La marque est devenue un vecteur de développement local. Il ajoute qu'il y a une réflexion nationale entre la fédération des PNR et le groupe de parcs nationaux au sujet des marques.

Le Président remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Laurent KELLE demande si lors des échanges sur le terrain, cette « labellisation » correspond à un besoin des acteurs.

Matthieu DESCOMBES dit que les premiers échanges visaient à percevoir l'intérêt de la Marque à travers un échantillon d'acteurs du territoire. Le PAG souhaite entrer dans une démarche de co-construction. Le PAG a identifié 5 à 6 services qui sont en attente de la Marque (hébergement touristique, visite de sites et produits agricole).

Serge URBANO demande comment sont envisagées l'articulation et la cohérence entre les 2 labellisations « marque valeur parc naturel régional » et « marque esprit parc national ».

Matthieu DESCOMBES dit que le PAG a pris l'attache de plusieurs organismes ou associations en Guyane gérant une labellisation, dont le PNR, et est dans une logique de co-évolution. C'est-à-dire qu'à ce stade, le PAG se nourrit de l'expérience et du travail qui a été fait sur les pré-requis et les choix à l'échelle territoriale de la Guyane, puis voit si et comment cela est déclinable pour le Sud.

Claude SUZANON dit que dans de nombreux domaines, il y a un échange de bonnes pratiques entre les PNR et les parcs nationaux. Il prend pour exemple l'utilisation d'EVA (logiciel de gestion et suivi de projets) qui était à la base créé pour les PNRs et qui est utilisé maintenant par les parcs nationaux.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le Président indique que le délai d'1 heure réglementaire étant passé et que plus d'un tiers des administrateurs étant présents, on peut reprendre l'ordre du jour programmé et délibérer valablement.

3. Adoption du compte-rendu de la séance du 20 juin 2019

Le Président demande aux administrateurs s'ils ont des remarques à formuler.

Samagnan DJO souhaite revenir sur certains points figurant dans le compte-rendu afin de savoir où on en est, après quelques mois. Les CA s'enchaînent mais les réponses aux questions restées en suspens ne viennent toujours pas, il voudrait que l'on ne valide pas juste le compte-rendu mais qu'on y apporte des réponses. Il souhaite avoir des réponses sur le positionnement du Procureur de la République suite à son entretien avec le directeur du PAG. Il ne comprend pas le fait qu'on évoque « *le manque d'argument face à l'impact sanitaire de l'orpaillage* » alors que le conseil scientifique du PAG a fait et publié plusieurs rapports, pareillement pour les impacts environnementaux qui sont pourtant observables et mesurables. La population, qui subit la situation au quotidien, est à bout.

S'adressant au sous-préfet des communes de l'intérieur, il demande où en est la mise en place de la démarche pour tenter de traduire les garimpeiros au Brésil alors qu'ils ont commis des infractions sur le territoire français.

Claude SUZANON dit qu'il souscrit totalement aux propos de Samagnan DJO et déplore également que plusieurs questions soulevées en CA ne trouvent pas de réponses. Il précise que le PAG a à plusieurs reprises invité le Procureur de la République ainsi que la Conseillère diplomatique à assister aux séances du CA du PAG, mais il y a toujours une incompatibilité d'agenda. En termes d'images, la France doit montrer l'exemple dans la gestion environnementale, notamment à l'approche du congrès de l'UICN.

Frédéric BOUTEILLE rappelle que la Ministre des Outremeres était hier sur le territoire et a pu rencontrer les autorités coutumières du Maroni. Elle s'est exprimée sur la lutte contre l'orpaillage illégal et a rappelé que de gros moyens humains et financiers sont déployés pour protéger la population et se battre contre ce fléau (2500 militaires, 7 escadrons de gendarmerie).

La Conseillère diplomatique participera à un CA du PAG et travaille activement, mais la diplomatie prend et a besoin de temps. Il dit qu'il était à Papaïchton il y a 10 jours et a pu constater ce que vit la population mais la préfecture n'a aucune prise, car cela se passe sur la rive surinamienne (bien que cela ait des répercussions sur la rive française). Le préfet et lui-même interpellent régulièrement les autorités surinamiennes sur la situation. Il pense que la population peut aussi mener des actions de diplomatie directe entre communautés.

Au niveau judiciaire, les travaux se poursuivent, mais ce n'est pas évident de créer de nouveaux griefs au niveau international.

Pascal VARDON dit que concernant les enjeux sanitaires, dans le bulletin aux administrateurs sur le suivi de l'impact environnemental, il y a les travaux du Dr Rémi PIGNOUX sur le suivi de la teneur en mercure dans les cheveux des femmes amérindiennes du Haut-Maroni. Le PAG tente de montrer qu'il y a une atteinte aux modes de vie traditionnels, car si on veut prévenir l'augmentation du taux de mercure, il faudrait, en effet, que les amérindiennes arrêtent de consommer les poissons du fleuve.

Le PAG suit l'évolution de la réforme du code minier afin de voir s'il est possible d'obtenir des sanctions pour des infractions caractérisées d'alimentation de sites d'orpaillage.

Il est prévu en 2020 que le Surinam prenne un arrêté pour interdire l'usage du mercure dans l'activité aurifère (information restant à confirmer par la partie surinamienne).

Marie FLEURY dit qu'elle se rend régulièrement sur le territoire et constate que la situation se détériore de jour en jour. Les garimpeiros ne se cachent plus. Les surinamais se déplacent armés librement sur les pirogues comme en pays conquis, car le Surinam réclame toute la partie qui est entre le Maroni et la Litanie, alors que rien n'est encore arrêté. Il faudrait que le PAG soit plus offensif au niveau diplomatique.

Au niveau sanitaire, elle a testé un médicament à base d'algue qui a permis de faire baisser de moitié son taux de mercure. En s'adressant à l'ARS, elle dit qu'il faudrait peut être proposer des compléments alimentaires aux populations du Maroni pour détoxifier leurs organismes des métaux lourds.

Gauthier HORTH dit qu'en 3 ans de participation au CA du PAG, il avait raison de dire que l'action, la présence, et la configuration du PAG favorise le développement de l'orpaillage illégal. L'exploitation agressive de l'or du côté du Surinam est une réponse aux intrusions françaises lors des opérations conjointes. L'attitude du

Président MACRON au moment où l'Amazonie brûlait a été très mal vécue par les pays concernés d'autant plus que la France est perçue par ces autres pays comme une puissance coloniale qui maintient un bout de territoire en Amérique du sud sous sa coupe. La France ne peut pas se permettre de donner des leçons. Il pense que le Surinam et le Brésil souhaitent montrer leur souveraineté en refusant de coopérer avec la France. La loi LETCHIMY donne à la CTG de nouvelles prérogatives en matière de diplomatie territoriale, il faut donc l'exploiter et positionner la CTG comme l'acteur privilégié de négociation avec le Surinam pour les questions d'orpillage illégal et toutes autres questions territoriales.

Claude SUZANON dit qu'il ne faut pas inverser les rôles car les nuisances viennent bien du Surinam et non pas de la « France ». Ce n'est pas parce qu'il y a eu une prise de parole du Président de la République (contestable ou non) que le Surinam est devenue « l'agressé » et la France « l'agresseur ». Cela fait des années que la population subit les conséquences de l'orpillage illégal exercé sur la rive surinamienne alors que les propos du Président de la République datent de quelques mois. Il demande à Gauthier HORTH de ne pas être dans des discours idéologiques, ceci par respect pour ce que vivent nos populations guyanaises.

Hélène SIRDER dit que l'exécutif de la CTG, qu'elle représente, ne partage pas du tout l'analyse de Gauthier HORTH qui prône que l'origine de l'orpillage illégal serait le fait que la France soit une ancienne puissance coloniale.

Elle pense que c'est une guerre de territoire que mène le Surinam qui cherche à gagner de l'espace en contestant les limites de la frontière entre les 2 pays. Dans la réforme du code minier, la CTG a demandé qu'il y ait des zones d'exception. On ne pourra pas combattre ce fléau de l'orpillage illégal avec le droit commun. Le statut juridique des aires protégées ne suffit pas également pour les protéger de l'orpillage illégal, il faut assurément réfléchir à une autre forme juridique.

Claude SUZANON dit qu'il maintient l'affirmation que si le PAG n'existait pas, la situation du Sud de la Guyane serait malheureusement bien plus catastrophique qu'à l'heure actuelle.

Serge URBANO dit que la question a été posée lors d'une mission avec Mme POMPILI : si l'orpillage illégal se pratiquait dans le parc national des Cévennes (par exemple), quelle serait l'attitude, le comportement de l'Etat ? Par rapport à la préservation de la biodiversité, à un moment ou à un autre, la question sera posée, à savoir quels sont les moyens que met la France, au niveau juridique, pour préserver cette biodiversité guyanaise dont elle s'enorgueillit tant. D'autre part, les agents du PAG, bien que passionnés, peuvent tomber dans une certaine lassitude en constatant que le travail fourni ne suffit pas et que c'est une lutte sans fin.

En remerciant les différents intervenant, le Président met fin au débat et passe à la lecture de la délibération. Le compte-rendu de la séance du 20 juin 2019 est adopté à la majorité (- 1 abstention).

4. Adoption du budget initial de l'exercice 2020

Yann SALIOU précise que le PAG est encore en négociation avec la tutelle, et n'a pas reçu de pré-notification des moyens attribués pour l'année 2020. Ce budget montre une petite augmentation conjoncturelle due à la reprise des chantiers. Le PAG fait des avances de trésorerie pour les actions cofinancées (de l'ordre de 400 000 euros en 2019). Le poste de « chargé de l'APA », qui initialement devait être pris en charge par la tutelle par le versement d'une subvention exceptionnelle en 2019, ne l'a pas été. En conséquence, le PAG a du trouver 70 000 euros pour financer ce poste, l'établissement demande en 2020 des fonds supplémentaires pour pouvoir le financer.

Line-Rose EREPMOC commence par brosser les grandes lignes du budget 2020, qui sont les suivantes :

- La poursuite des programmes cofinancés (PCIA-RENFORESAP, FEDER-Gestion des ressources naturelles, ABC Saul, Leader) et les avances de trésorerie pour ces opérations.
- Le nouveau programme cofinancé : cellule ingénierie des communes de l'intérieur (CICI).

- La poursuite des constructions en cours (maisons du parc de Maripasoula et Camopi).
- La dotation de fonctionnement de l'AFB, qui est en augmentation.
- Le maintien des moyens humains en ETP (équivalent temps plein) et ETPT (équivalent temps plein travaillé).

Elle précise qu'en dehors des opérations financées, les moyens propres pour l'établissement sont en diminution pour les enveloppes « fonctionnement » et « intervention ».

Le budget se divise en 6 grands domaines d'activités (en lien avec le contrat d'objectifs et de performance) :

- *Gérer l'établissement public* qui représente 42% du budget. Cela comprend le fonctionnement de l'établissement (locations immobilières et mobilières, maintenance, téléphonie, nettoyage, Comité de direction), les constructions, les formations, l'habillement, la fourniture d'EPI (équipements individuels de protection), la tenue des instances (2 Conseils Scientifiques + atelier, 3 Conseils d'administration et 2 Bureaux de CA, 2 Comités de vie locale)
- *Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel*, qui représente 15% du budget et se divise en 2 sous-parties :
 - *Police* : qui comprend les campagnes de survols hélicoptérés (2), les missions terrestres et les équipements (matériels spécifiques par délégation)
 - *Culture* : qui couvre principalement des crédits d'intervention pour le soutien à la protection du patrimoine culturel (Maison Agasso, Maraké,...)
- *Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable*, qui représente 15% du budget. Cela comprend le projet collectif agroalimentaire et agrotransformation (gragerie à Camopi), la professionnalisation des agriculteurs, les chantiers d'insertion, le tourisme (Amazonie pour tous, programme pluriannuel de formation, professionnalisation filière du guidage, aménagement de nouveaux sentiers), Leader tranche 3, la mise en place d'une Coopérative (financement DIEECTE).
- *Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs*, qui représente 13% du budget. Cela comprend la mise en œuvre des projets EEDD prévus dans les conventions d'application (enjeux relatifs à la nature, mise en place d'une aire terrestre éducative, classe du goût), la communication (publication du carnet du PAG « forêt à nuages », cartes guide...).
- *Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire*, qui représente 10% du budget. Cela comprend la gestion des ressources naturelles, ABC Saül, les IKA (indices kilométriques d'abondance), les inventaires naturalistes sur les Monts Barruol et Gros Sauts.
- *Piloter la politique du parc national* qui représente 5% du budget. Cela comprend l'animation et la mise en œuvre de la charte (réunions et atelier de travail, mise en place du tableau de bord pour le suivi de la charte et le déploiement d'AGE, stagiaire et vacations), PCIA (RENFORESAP), APA, Appel à projets biodiversité.

Concernant les autorisations d'emplois, les emplois sous plafond seront à 86 ETP et 86,80 ETPT au 31/12/2020, les emplois hors plafond seront à 8,80 ETP et 13,69 ETPT au 31/12/2020. Soit pour l'établissement 94,80 ETP et 100,49 ETPT.

Concernant les autorisations budgétaires, les recettes prévues sont les suivantes :

- La dotation de fonctionnement de l'AFB de 8 858 321 euros (qui représente 89% de produits du PAG).
- Les autres recettes globalisées qui comprennent les recettes propres (redevance de logement en convention d'occupation précaire, ventes de la régie, acheminement courrier) de 21.500 euros.
- Les financements de l'Etat fléchés de 602 800 euros (qui sont le solde de subvention en investissement).
- Les autres financements publics fléchés de 682 046,51 euros. Ils comprennent les financements de l'AFB pour Appel à projets Biodiversité et ABC Saul, de LEADER, de l'agrotransformation, de la CICI, de FEDER pour la gestion des ressources, de PCIA pour RENFORESAP.

- Les recettes propres fléchées de 31 500 euros qui proviennent du mécénat de GMF.

Soit un total de recettes de 10 196 167,51 euros

Line-Rose EREPMOC poursuit avec les autorisations budgétaires, plus précisément les dépenses prévues qui sont les suivantes :

- Pour l'enveloppe Personnel, un montant de 6 450 611,44 euros. Cela représente +6% par rapport au BR1 2019 et comprend la prise en compte des nouveaux postes en année pleine (GRN, CICI) et des facteurs d'évolution (promotion des QS (quasi-statuts), RIFSEEP, changement d'échelon).
- Pour l'enveloppe Fonctionnement, un montant en AE (autorisation d'engagement) de 1 949 321,71 euros et en CP (crédit de paiement) de 2 047 005,90 euros
- Pour l'enveloppe Intervention, un montant en AE de 270 858 euros et en CP de 255 471 euros
- Pour l'enveloppe Investissement, un montant en AE de 524 550 euros et en CP de 1 443 534 euros. En AE, cela couvre l'achat de véhicules, la pose des clôtures des maisons du parc, l'aménagement des bureaux « météo France » à Maripa-Soula, la création d'un dépôt de carburant à Saül. En CP, cela couvre les nouvelles acquisitions 2020, et les restes à payer sur les constructions des maisons du parc.

Soit un total de dépenses en AE de 9 195 341,15 euros et en CP de 10 196 622,34 euros.

Le solde budgétaire 2020 sera déficitaire de -454,83 euros.

En droit constaté, le montant des produits est de 10 044 416,01 euros et le montant des charges 9 108 088,34 euros. Compte tenu des prévisions en produits et en charges, le résultat de l'exercice 2020 sera excédentaire de +936 327,67 euros.

En prenant le résultat de l'exercice de 936.327,67 euros, les dotations aux amortissements de 355 000 euros et les reprises sur amortissements (opérations d'inventaire) de 250 000 euros, cela permettra de constater une capacité d'autofinancement de 1 041 327,67 euros.

Line-Rose EREPMOC conclut en disant que le total des emplois étant de 1 443 534 euros et le total des ressources de 1.041.327,67 euros, cela donne une diminution du fonds de roulement (FDR) de -402 206,33 euros. Le FDR brut constaté au 31/12/20 sera de 638 074,16 euros et représentera 27 jours de charges. La trésorerie en fin d'exercice sera d'un montant de 983 632,63 euros, soit 41 jours de charges.

Pascal VARDON souligne que le budget du PAG connaît des handicaps par rapport à d'autres parcs nationaux, tels que la lutte contre l'orpaillage illégal qui revient à 1,3 million d'euros (salaires, équipements, les campagnes de survol....) et de gros frais de logistique pour accéder aux différents sites du PAG.

Claude SUZANON ajoute que lors d'un entretien avec le Président de la République, il a évoqué la nécessité d'obtenir de l'Europe des fonds contributifs directs pour la gestion des espaces naturels protégés, notamment les parcs nationaux pour lesquels l'Europe affiche et s'enorgueillit avec raison de la biodiversité exceptionnelle et des services éco-systémiques apportés par tous ses Outremer, en particulier la Guyane. Dans le contexte actuel, le Président MACRON a indiqué que cette piste est à étudier.

Le Président passe la parole aux administrateurs.

Gauthier HORTH pense que le montant investi (1,3 million d'euros) dans la lutte contre l'orpaillage illégal n'est pas à la hauteur des résultats, le PAG dépense beaucoup d'argent pour un résultat moindre. Il suggère de réorienter une partie de cette somme sur la réhabilitation de sites orpaillés orphelins.

Arnaud ANSELIN dit qu'à ce jour, le PAG a 14 inspecteurs de l'environnement assermentés et armés. Les missions ont évolué au fur et à mesure, on est passé de la surveillance de territoire seule, la fourniture de renseignements, à une implication plus forte des agents du PAG, ces derniers l'ayant demandé. La plus value des agents du PAG, c'est qu'ils connaissent bien le territoire. Cette implication grandissante des agents permet

au PAG d'être de plus en plus intégré aux décisions prises en matière de lutte contre l'orpaillage et de pouvoir, quand il le faut, peser sur ces décisions. Concernant la réhabilitation des sites, le PAG continue de mener une réflexion afin de voir comment avancer à ce sujet. Il y a l'idée de prendre un stagiaire qui examinerait quels sont les sites qui pourraient faire l'objet de réhabilitation.

Serge URBANO dit que le parc des Pyrénées a travaillé sur un projet d'établissement et il pense qu'il serait intéressant pour le PAG d'y réfléchir car cela permet de savoir où l'on va. Pour le parc des Pyrénées, cela a permis un recentrage sur la zone cœur.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, le budget initial de l'exercice 2020 est adopté à la majorité (- 1 contre).

5. Examen de la proposition d'adhésion du PAG à l'Agence Régionale de la Biodiversité de Guyane (ARBG)

Pascal GOMBAULD dit que des textes de lois en 2016 ont permis d'envisager une déclinaison locale (au niveau régional) de l'AFB. En 2019, les textes de loi ont confirmé la création de ces agences mais elles ne sont plus directement une déclinaison de l'AFB. Le 24 juillet 2018, une convention a été signée entre l'AFB, l'Etat et la CTG, en vue de mettre en place l'ARBG. Une mission de préfiguration en a découlé, financée par la CTG, composée de 2 agents de la CTG mis à disposition + 1 agent recruté à plein temps + le directeur du PNRG à mi-temps pour mettre en place l'agence. Des ateliers et des concertations ont eu lieu en mars, avril et mai 2019. Les questions étaient de savoir l'intérêt d'avoir un nouvel outil pour les acteurs de la biodiversité en Guyane. Il en est ressorti qu'il fallait absolument prendre en compte tous les acteurs existants en Guyane œuvrant pour l'environnement (associations, réserves, parcs, population, Etat, entreprise ...). Au final c'est le statut de GIP (Groupement d'Intérêt Public) qui a été retenu parce qu'il permettait à tous de pouvoir en faire partie (sauf les individus qui doivent passer par une structure qui a une personnalité morale).

Le dernier Copil d'octobre 2019 a validé un projet de convention constitutive qui comporte les statuts de la future structure. Il y a 8 membres statutaires potentiels : la CTG, l'Agence Française pour la Biodiversité, l'Etat, l'office de l'Eau et de la Biodiversité de Guyane, le Parc Naturel Régional de Guyane, le Conservatoire des Espaces Naturels de Guyane (CEN), Guyane Développement Innovation (GDI) et le PAG. Tous ces organismes ont été approchés et ont presque tous déjà délibéré sur l'adhésion à l'ARBG. Ils financeront la structure et feront partie du Conseil d'administration avec voix délibérative. D'autres membres pourront adhérer à l'ARBG mais ils auront un statut de membre associé sans voix délibérative.

Les missions de l'ARBG tourneront autour des 5 grands axes suivants :

- Le développement de la recherche et la connaissance avec la mise en place d'un observatoire de la biodiversité.
- L'expertise et assistance en matière d'évaluation de l'état de la flore et de la faune sauvage et de la gestion adaptative des espèces.
- L'appui à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de l'eau et de la biodiversité.
- La communication et la sensibilisation du public en matière de biodiversité.
- L'appui à la restauration et à la gestion d'espaces naturels.

Il est prévu 2 ETP par axe, soit 10 ETP au total. Le budget prévisionnel tourne autour de 750 000 euros par an. Il précise que les apports en nature ne sont pas comptabilisés dans ce montant (mise à disposition d'ETP, mise à disposition de locaux, mise à disposition de véhicules...)

La convention constitutive devrait être signée par tous les membres avant fin 2019. Puis la saisine sera faite par la CTG en déposant, auprès du Préfet, un dossier de demande d'approbation du dossier. Le démarrage de l'ARBG est prévu pour début 2020.

Pascal VARDON ajoute que le PAG a été associé au travail de préfiguration et a soulevé la question du portage

de la mission APA. Il rappelle que c'est le PAG qui a endossé ce rôle pour la Guyane jusqu'à fin 2020, en attendant qu'une autre structure puisse prendre le relais. Le statut de GIP retenu pour l'ARB ne lui permettra pas d'endosser ce rôle donc la question reste entière.

Pascal GOMBAULD dit qu'il est envisagé d'ouvrir une plateforme de discussion dès la création de l'ARBG à ce sujet d'APA car le souci n'est pas que technique, il est aussi sur un positionnement politique stratégique de la CTG. A la fin, il faudra proposer une configuration finale qui appellera sûrement des ajustements réglementaires. Cela rentre dans l'axe de l'appui à la mise en œuvre de politique publique.

Le Président passe la parole aux administrateurs.

Laurent KELLE souhaite avoir des éclaircissements sur la mission particulière de coordination des gestionnaires d'aires protégées. Quelle sera la complémentarité avec le CEN ?

Pascal GOMBAULD répond que pour la coordination et la valorisation des espaces naturels, l'ARBG ne le traitera pas en direct ; l'idée est de ne pas créer des doublons inutiles. Pour la coordination, ce sera fait en lien avec le CEN, c'est pourquoi le CEN est membre statutaire de la structure. Le mode opératoire reste tout de même à définir entre les 2 structures. Pour le volet valorisation, ce sera l'antenne de l'AFB en Guyane et GDI qui seront les référents.

Pascal VARDON précise qu'il y a eu des modifications sur le projet de délibération transmis aux administrateurs. Entre la date de transmission des dossiers de travail et la tenue du CA, les discussions se sont poursuivies entre le PAG et la mission de préfiguration de l'ARBG. On est finalement tombé d'accord sur un financement du PAG de 5000 euros et une mise à disposition de 0,2 ETP.

Gauthier HORTH trouve que donner 1 siège à un organisme qui ne participe qu'à 1% du budget est démesuré. Il propose que le PAG n'ait qu'un statut de membre associé. Il constate que le secteur minier participe le plus fortement au financement avec la taxe assise sur les extractions d'or réalisées en Guyane, instituée par l'article 1599 quinquies B du code général des impôts.

Serge URBANO demande si, dans la gouvernance qui est prévue, tous les acteurs de la biodiversité en Guyane sont bien pris en compte.

Pascal GOMBAULD dit que le CEN regroupe les gestionnaires d'espaces naturels en Guyane et est très représentatif des acteurs présents en Guyane mais il est vrai que ce n'est pas de façon exhaustive. Un membre statutaire a des obligations, plus ou moins importante, quant à la participation aux financements du GIP et toutes les associations ne peuvent pas se le permettre. Le compromis qui a été trouvé est de faire participer de petites associations à travers le CEN. D'autre part, le statut de membre associé n'est pas négligeable, car il permet d'être vraiment associé à la vie du GIP.

Marie FLEURY pense qu'il aurait été intéressant d'intégrer le grand conseil coutumier au GIP, avec voix délibérative bien qu'il n'ait pas de personnalité morale. Ce serait important pour le rôle qu'ont les populations amérindiennes dans la préservation de la biodiversité.

Pascal GOMBAULD souligne que le grand conseil coutumier a été créé par les textes mais n'a pas de personnalité morale, et c'est une des conditions pour intégrer un GIP. Les associations qui composent le grand conseil coutumier peuvent, si elles ont une personnalité morale, demander à intégrer l'ARBG.

Le Président remercie Pascal GOMBAULD pour sa présentation et passe la parole aux administrateurs pour qu'ils puissent délibérer.

Pascal GOMBAULD quitte la salle.

Frédéric BOUTEILLE informe que le grand conseil coutumier réclame depuis longtemps le fait d'avoir une personnalité morale et une personnalité juridique. Le tribunal administratif doit se prononcer prochainement sur la personnalité morale de fait, eu égard à sa création par la loi. Hier, en présence de la ministre des

outremers, il a été évoqué la possibilité pour le grand conseil coutumier de pouvoir gérer directement leurs financements (qui sont gérés actuellement par la préfecture). Tout cela est donc en attente.

Après lecture du projet de délibération, il est convenu que ce soit le Président du CA du PAG qui siège au CA de l'ARBG en tant que titulaire, et le Directeur en tant que suppléant.

L'adhésion du PAG à l'Agence Régionale de la Biodiversité de Guyane est adoptée à la majorité (- 1 contre).

6. Etude d'opportunité de mise en place d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE)

Le Président rappelle que ce sujet avait fait l'objet d'une délibération fin 2014, mais les choses ayant évolué, le PAG propose de prendre une nouvelle délibération. Il passe la parole à Fanny RIVES.

Fanny RIVES rappelle qu'une Coopérative d'Activité et d'Emploi est une structure de portage d'activités. Le principe est que disposant d'un numéro SIRET, elle permet d'héberger l'activité de plusieurs personnes qui ont une activité indépendante, en leur offrant un cadre juridique. Ces personnes deviennent des salariés de la coopérative et percevront un salaire au prorata de leur activité. Cela s'adresse essentiellement à des personnes qui ont une activité ponctuelle et irrégulière, et qui ont besoin de la gérer sans avoir la charge administrative qui en découle. La CAE gèrera toute la partie administrative (paiement des charges, comptabilité, accompagnement...).

Elle rappelle que ce projet est né suite à la mise en place d'autres dispositifs tels que Microprojets de 2013 à 2017, qui était une expérimentation d'accompagnement de petits porteurs de projets à travers la formation et en prêt de matériel technique. En 2015, le CAE n'a pas pu voir le jour car le nombre de porteurs de projets recensés (futurs salariés) était insuffisant pour créer une coopérative. Le PAG a donc continué à travailler dans l'accompagnement des porteurs de projets, sur d'autres dispositifs en partenariat (Contrat d'étude prospectives, Sud Guyane Entreprendre, chantier d'insertion...) qui ont permis d'approfondir la démarche.

Le constat aujourd'hui est que malgré les formations, dont celle à l'entrepreneuriat, et l'accompagnement individuel, il reste des difficultés à la gestion qui freinent les porteurs de projets pour passer de l'informel au formel. En outre, on a atteint une masse suffisante de bénéficiaires et d'adhérents potentiels, et il y a des porteurs engagés en attente de solutions adaptées à une activité formalisée. D'autre part, le PAG a été fortement sollicité par ses partenaires pour initier le dispositif. Elle précise que cette CAE portera sur tout le territoire du PAG mais il ne sera pas possible de tout faire en même temps. Il faudra donc réfléchir sur la trajectoire d'implantation et le développement progressif de la CAE. Il y a aussi des questions réglementaires qui se posent car certaines activités comme le BTP et le transport fluvial nécessitent la prise d'une assurance spécifique que la CAE ne pourra peut-être pas supporter, mais ces difficultés pourront être réglées au fur et à mesure qu'elles se présenteront.

L'objectif cible est de faire émerger un outil de développement économique endogène, qui est la CAE, avec une gouvernance locale évolutive avec intégration progressive des salariés. Le statut juridique retenu est la SCIC (société coopérative d'intérêt collectif). Le calendrier de mise en place prévoit plusieurs phases :

- La préfiguration jusqu'en mai 2020 : il s'agit dans cette phase de définir le format et le fonctionnement, de mobiliser des partenaires membres, de rechercher des financements et mobiliser des bénéficiaires. Un agent sera recruté spécialement pour cette phase (cofinancé avec la DIECCTE).
- la création de la structure en juin 2020.
- le déploiement de la CAE de juillet 2020 à juillet 2022 : il s'agira dans cette phase de faire les recrutements et l'installation de la structure, d'intégrer progressivement des membres entrepreneurs, de mettre en place des outils de suivi et d'intégrer progressivement des bénéficiaires.

Pascal VARDON dit qu'il y a beaucoup de jeunes qui ont suivi des formations sur différents métiers (mécanique, plomberie, BTP...) mais il reste la difficulté de « l'après formation ». Comment un jeune peut exercer légalement son métier sur un territoire où il y a très peu d'entreprises, donc très peu de chance d'être

embauché, ou très peu de chance de réussir à s'installer à son propre compte vu les risques que cela comprend ? Le PAG pense que la démarche de la CAE permettrait d'exercer dans la légalité les métiers pour lesquels ces jeunes ont acquis de la compétence, sans avoir tout le poids administratif que l'on connaît quand on doit gérer une entreprise.

Le besoin de donner des perspectives aux jeunes peut également être un moyen de répondre au mal-être qu'il y a dans les communautés amérindiennes et bushinengés du Maroni et de l'Oyapock.

Le Président remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Samagnan DJO demande à avoir plus d'éléments sur la facturation, sur les pourcentages retenus par la CAE vis-à-vis des entrepreneurs-salariés. Il demande quel sera le salaire d'un entrepreneur-salarié les mois où il n'aura pas fait de prestations. La structure est présentée comme devant être pérenne dans le temps alors qu'il verrait plus un accompagnement des entrepreneurs-salariés vers une autonomie qui les ferait sortir de cette CAE.

Fanny RIVES dit que concernant la facturation, l'entrepreneur-salarié récupère sa facture sur laquelle sera déduite les charges afférentes à son activité et également des frais fixes de fonctionnement de la structure. Concernant le volume d'activité de l'entrepreneur-salarié, ce dernier est accompagné au début de son activité afin de la tester sur 1 an afin de savoir quel sera son chiffre d'affaire annuel et de déterminer un salaire mensuel. La question de la fluctuation de l'activité reste à creuser au cas par cas. Durant cette première année de test, l'entrepreneur-salarié ne touchera pas de salaire de la CAE, sa situation administrative ne bougera pas (s'il est demandeur d'emploi, il continuera à avoir ses indemnités- s'il est salarié d'une autre entreprise, il continuera son travail...). Les fonds qu'il accumulera tout de même durant cette première année à travers la CAE, pourront lui servir de capital ou de trésorerie pour la future activité.

Elle précise qu'au début, les adhérents seront des entrepreneurs-salariés, mais qu'ils pourront évoluer vers le statut d'associé. L'accompagnement qu'aura le membre le conduira soit vers une autonomie (créer sa propre entreprise), soit vers le statut d'associé. La teneur de l'accompagnement est déterminée ensemble dès le début.

Samagnan DJO pense que la CAE est une structure nécessaire et attendue sur le territoire, mais il a du mal à se rendre compte réellement de ce que cela donnera dans la pratique, la présentation reste trop virtuelle pour lui.

Fanny RIVES dit que durant la phase de préfiguration, une animation auprès des porteurs de projets et des personnes susceptibles d'intégrer la CAE est prévue afin de mieux leur expliquer le fonctionnement de la CAE. Ce sera l'occasion d'avoir des cas concrets pour pouvoir examiner et répondre aux interrogations de chacun.

Pascal VARDON ajoute que le PAG ne sera pas seul durant la phase de préfiguration mais sera accompagné par la DIECCTE ainsi que des CAE de métropole.

Claude SUZANON dit qu'il faudra aussi solliciter le CVL pour avoir un retour du territoire.

Myriam HIERSO dit qu'au sein de la chambre de métiers de la Guyane, il existe une coopérative dont les principes sont les suivants : les artisans enregistrés intègrent la coopérative et participent financièrement (en adhérent) au fonctionnement de cette coopérative. L'opportunité d'affiliation à la coopérative sera dépendant des intérêts financiers que l'adhérent y trouvera. Il faut donc que la CAE amène une plus value à l'activité en faisant bénéficier les futurs adhérents d'un éventail de prestations de service. Il faut faire preuve de pédagogie en expliquant l'intérêt de la coopérative aux futurs adhérents.

Benoit VAN GASTEL dit que dans le cadre de BEPI (bien être des populations de l'intérieur), l'ARS travaille essentiellement sur des questions de prévention-santé, mais souvent il y a des interrogations sur les débouchés disponibles pour les populations. Le groupe SOS, en charge du programme BEPI, doit élargir l'enveloppe du programme ainsi que la gouvernance afin de travailler également, ou du moins coordonner son travail, sur le volet des « débouchés » à proposer aux jeunes de l'intérieur afin de répondre aux questions sociales et économiques.

Gauthier HORTH dit qu'il est un fervent partisan de l'approche coopérative, et il salue l'initiative de la création d'une CAE. Il souhaiterait que la CTG en crée également une. L'objectif est clair pour le territoire, il s'agit de

faire passer des acteurs économiques de l'informel au formel en leur garantissant une soutenabilité de leur activité. Cependant, dans la présentation faite il voit un handicap, car l'activité majeure du territoire, qui reste l'activité minière, n'est pas mise en avant alors qu'il y a beaucoup de demandes de jeunes pour exploiter l'or de leur territoire.

Frédéric BOUTEILLE dit que la CAE ne sera pas restreinte à un seul secteur d'activité cependant vu le territoire et la protection des zones, l'activité minière n'est pas appelée à s'y développer.

Il pense qu'avec la CAE, on n'a jamais été autant dans le concret. Depuis 2014, il y a eu une perte de vitesse à cause du turn-over dans les services mais il faut maintenant rectifier le tir et que cette coopérative voit le jour en 2020. Il y a des projets d'insertion qui ne peuvent aboutir si derrière il n'y a pas de débouchés. Le plus délétère dans un parcours ce sont les ruptures, aussi il faut un suivi et un tuilage entre la formation et la mise en activité. Il faudra un parallèle entre la montée en puissance de la CAE et le vivier trouvé dans les chantiers d'insertion.

Pour les acteurs économiques déjà existants, c'est une possibilité énorme pour formaliser leur activité sans risque puisqu'ils seront soutenus. Il salue tous les services qui ont œuvré pour ce projet de coopérative.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, l'opportunité de mise en place d'une Coopérative d'Activité et d'Emploi est validée à la majorité (-1 abstention).

7. Information sur la situation de l'orpaillage illégal dans le PAG

Damien RIPERT rappelle que la lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI) se structure en 4 volets principaux que sont :

- le volet répressif avec les opérations Harpie.
- le volet de coopération régionale car il y a 1000km de frontière très poreuse avec les pays voisins.
- le volet aménagement du territoire et économie qui vise à occuper le terrain pour limiter l'installation des orpailleurs illégaux.
- le volet social qui vise à associer autant que possible les habitants du territoire dans les actions de lutte contre l'orpaillage.

Depuis le dernier CA, il y a eu des progrès dans la réforme du code minier, dans des demandes de renforcement du budget de la lutte, dans la stratégie d'entrave et l'amélioration du dispositif et dans la réponse judiciaire. Concernant la coopération régionale, il y a eu quelques avancées avec le Brésil mais avec le Surinam cela reste un défi majeur. Tous les services de l'Etat concourent à la LCOI, mais les acteurs principaux sont la gendarmerie, les FAG, la DEAL, l'ONF et le PAG. Les inspecteurs de l'environnement du PAG apportent leur connaissance du territoire et contribuent activement à la LCOI. A travers la surveillance fluviale, pédestre et aéroportée, le PAG contribue à recenser les sites, les barges et les zones de turbidité. Tous ces renseignements sont mis dans la base de données de l'OAM (observatoire de l'activité minière). Depuis 2017, les inspecteurs de l'environnement du PAG ont une compétence judiciaire, très utile lors de missions terrain.

Damien RIPERT passe la parole à Benjamin SOCCAL.

Ce dernier précise qu'il en poste depuis le 01 août 2019. Il commence en disant qu'il y a un phénomène contre lequel les forces de l'ordre ne peuvent pas lutter, et qui pourtant joue un rôle important dans la LCOI, c'est le fait que le taux de l'or soit en hausse constante (42 euros le gramme au 27 novembre 2019). Il y a une forte résilience de l'adversaire, notamment en zone de cœur du PAG, qui complexifie énormément la donne.

La lutte, c'est 1120 patrouilles sur toute la Guyane avec 512 pour le PAG, soit 45% de la lutte. Il y a une forte implication sur la façade ouest du PAG et sur le secteur de la Sikini. Cela représente 5961 jours en forêt pour toute la Guyane dont 3051 jours de présence pour le PAG. Par rapport à 2018, l'effort de lutte a augmenté : de 2326 à 3051. Les saisies sont 66 pirogues, 40 quads et 43 moteurs. Ont également été saisis 3 barges, 98000 litres de carburant, 250 pompes, 444 motos-pompes et 29 kg de mercure, 36 tonnes de nourritures, 5.6 kg de

stupéfiants, 50 armes à feu, 194 groupes électrogènes, 1.2 kg d'or et 2700 carbets ont été détruits.

En dehors de la lutte à proprement parler, des enquêtes judiciaires sont menées sur les logisticiens. Dans le secteur du grand Canouri sur l'Approuague, ces enquêtes ont permis de saisir 5 pirogues chargées de plus d'1 tonne de marchandises.

Les orientations stratégiques se traduisent par un réseau de points de contrôle logistique terrestres et fluviaux, la planification des relèves de gendarmerie et militaires avec les partenaires engagés, l'implication de la population locale avec la réserve opérationnelle amazonienne (ROA), le ciblage des opérations pour 2020 sur les zones les plus impactées et celles où réside la population.

Denis LENGANEY prend la parole et explique qu'il va présenter les résultats de la dernière campagne de survol qui a eu lieu en 2ème quinzaine de septembre 2019. Il fera un focus par commune mais ne rentrera pas dans le détail car les administrateurs ont reçu le bulletin n°9 de suivi environnemental du territoire dans lequel figurent ces résultats de façon détaillée.

Il dit que cette campagne s'est déroulée sur 4 jours. Cela représente plus de 16 heures d'observation et 270 points GPS ont été relevés. Il précise que lors des campagnes de survol, en dehors du fait de comptabiliser les sites, les agents en profitent pour détruire un maximum de sites et matériels, dans la limite des moyens et du temps dont ils disposent.

Sur Camopi :

33 sites actifs ont été observés dont 32 chantiers alluvionnaires et 1 seule zone primaire. Les secteurs les plus actifs sont Alikéné (7 chantiers et 1 site primaire) et Emerillon (9 chantiers actifs). Ces chantiers entraînent une très forte turbidité de la crique Inipi (affluent de la Camopi). En conséquence, la qualité de l'eau de la Camopi se trouve fortement dégradée à l'aval.

Sur la crique Yanioué, en rive droite de la Camopi, le chantier détruit par une mission LCOI est à nouveau actif. La crique est déjà fortement dégradée.

L'orpaillage illégal constaté sur la commune de Camopi est comparable au plus haut niveau d'activité observé en août 2017 et janvier 2018 (35 et 34 sites).

Sur Saül :

5 sites actifs ont été observés lors de la campagne, mais sur la crique Alicorne un survol qui a été réalisé début octobre par les militaires (soit 3 semaines après), a permis de localiser 1 chantier supplémentaire. L'ensemble des chantiers de la commune de Saül présents sur le PAG, sont actuellement localisés sur la montagne Continent. Un village est installé sur la crique Saint-Eloi. 4 autres chantiers ont été observés à la limite hors PAG sur Certitude, le site des têtes de la crique Gayak est très actif avec 6 chantiers, il y a déjà eu des missions de destruction sur ce secteur, mais les sites ont été réactivés 10 jours après. Autour du bourg de la commune, il n'y a pas de sites actifs.

Sur Papaïchton :

32 sites illégaux ont été observés sur la commune. L'activité illégale continue de croître sur le Petit Abounami, mais les sites plus proches du bourg connaissent également un regain d'activité.

Sur le Petit Abounami, il y a 16 sites alluvionnaires et 7 sites primaires. Une forte activité s'est développée sur l'amont avec 6 chantiers qui entraînent une très forte turbidité dès les têtes de crique. Sur le Grand Abounami, 3 chantiers sont toujours présents sur les mêmes têtes de crique.

Malgré la mise en place d'un barrage sur l'Abounami, il est très difficile d'endiguer le flux logistique sur le Petit Abounami.

Sur Maripa-Soula :

C'est la commune la plus touchée par l'orpaillage illégal avec 75 chantiers actifs observés. L'activité illégale est toujours extrêmement forte, et impacte considérablement les différents bassins versants et lieux de vie des habitants. Sur les Monts Hocco, il y a 14 chantiers, l'ensemble du massif est à nouveau actif.

Sur le secteur sud de la Waki/Tampok, après une période d'amélioration de la situation pendant plus de 9 mois, ce secteur repart fortement à la hausse avec 26 chantiers alluvionnaires (+12 chantiers). Les garimpeiros se sont adaptés et ont réorganisé leur réseau de voies logistiques pour contourner les difficultés.

Les efforts de lutte se font régulièrement sur la zone d'Eau Claire mais la reprise d'activité est très rapide avec de très nombreux campements de part et d'autre de la crique. 5 chantiers ont été observés le long de la crique côté PAG.

Denis LENGANEY conclut en disant qu'au total, il y a 145 sites actifs observés sur le territoire du PAG. L'activité relevée au cours de cette campagne de septembre 2019 est en hausse de 10 % par rapport à la campagne de janvier 2019 (132 sites actifs). 64 (+6) sites actifs sont installés dans la zone cœur du parc national. Il précise que c'est le 3ème plus haut chiffre jamais atteint sur le territoire du PAG (177 en août 2017 et 172 en janvier 2018).

Il informe qu'il y a eu un survol initié par l'EMOPI, la semaine dernière, sur l'ensemble du Maroni qui a permis de constater les conséquences des activités minières du côté du Surinam sur la turbidité de l'eau.

Damien RIPERT dit que « l'adversaire » est capable d'empêcher les forces Harpie d'intervenir notamment par voie héliportée, en installant des perches. Ils peuvent aussi mettre un chantier en sommeil pendant plusieurs jours après un vol de reconnaissance des forces de l'ordre, d'où la difficulté de les retrouver par la suite.

Le Président remercie les intervenants et se dit être très choqué et en colère face l'état catastrophique du territoire que nous montrent ces photos. Il estime qu'il faut faire une action forte pour obtenir plus de moyens et des résultats incontestables. Des années auparavant, le fait de mettre plus de moyens dans la lutte avait porté ses fruits et il y avait eu une baisse considérable du nombre de chantiers actifs. Il dit que la situation n'est plus supportable pour la population qui la subit quotidiennement depuis de trop nombreuses années. Il existe sûrement un moyen de mettre en demeure l'Etat surinamais pour non contrôle de la pollution intense des milieux aquatiques frontaliers et atteinte à la santé.

Gauthier HORTH dit à nouveau qu'il pense que la lutte ne sert pas à grand-chose, au vu des résultats. Il ne pense pas que ce soit une question de moyens. Il conseille au PAG de demander de réduire la surface de son territoire.

Arnaud ANSELIN dit que les secteurs les plus impactés par l'orpaillage illégal en Guyane se situent en dehors du PAG. Ils sont situés en rive droite de l'Abounami, en zone ouverte à l'exploitation minière. On est au CA du PAG, donc l'accent est mis sur la situation dans le PAG, mais en dehors du PAG la situation est pire, on ne peut donc pas considérer que c'est le PAG qui favorise l'orpaillage illégal.

Laurent KELLE reconnaît qu'un gros travail est réalisé par les forces de l'ordre et les en remercie. Mais force est de constater que le problème persiste. 75% des impacts sont dans la zone franco-surinamienne du PAG. Cela illustre le fort tropisme entre l'impact que subit le PAG et la proximité avec la frontière surinamienne. Il faut agir sur le volet diplomatique, et il demande à nouveau un bilan des avancées des discussions diplomatiques avec le Surinam.

Il dit avoir été surpris, lors de ses récents déplacements sur le Maroni, de l'omniprésence des kalachnikovs. La population a fait part à la directrice du WWF, en visite sur le territoire, de ce sentiment d'oppression et d'insécurité.

Il souhaite pouvoir disposer des photos présentées lors de ce CA afin de pouvoir les montrer lors d'un entretien prévu en fin d'année avec le ministère des affaires étrangères. Il en profitera pour leur demander également ce qui est fait au niveau national avec les pays transfrontaliers de la Guyane.

Il dit qu'à la conférence « Bio-plateaux », plusieurs ministres du Surinam et de l'Amapa sont venus et ont largement abordé cette problématique de l'orpaillage illégal. Il a personnellement sollicité un entretien avec le ministre du développement du Surinam sur la question de l'orpaillage à Maripa-Soula. Ce dernier a décliné sa demande dans l'immédiat pour des raisons de calendrier électoral. Cependant, un rendez-vous a été pris pour janvier 2020 à Paramaribo.

Laurent KELLE rappelle que le Surinam a ratifié la convention de Minamata contre l'utilisation du mercure et cela prendra effet en 2025.

Samagnan DJO demande s'il existe des cartes permettant de voir la situation de l'orpaillage illégal sur l'ensemble de la Guyane. Il souhaiterait avoir une idée du nombre d'hommes engagés au même moment sur le terrain et les durées d'opérations maximales sur une même zone. Il demande cela car il pense que si des opérations sont répétées régulièrement (à intervalle de quelques jours) aux mêmes endroits, cela donnera de

bons résultats.

Toutes les 15 à 20 mn, il y a une moto qui passe, à proximité de son abatti, avec 2 à 3 orpailleurs illégaux dessus. Il pense que s'il les voit aussi aisément, tout le monde peut les voir y compris les forces de l'ordre positionnées à Maripa-Soula, car les orpailleurs illégaux ne se cachent pas. Les pistes qu'ils utilisent sont des pistes existantes, créées par la municipalité et utilisées par tous les habitants de la commune.

Il pense qu'en 2020 avec toute la technologie qui existe, on ne peut plus parler de difficultés à couvrir le territoire, que fait-on des images satellites ?

Il souhaite revenir sur les propos de la Ministre des Outremer qui s'est déplacée à Maripa-Soula et qui a dit qu'il était impossible d'éradiquer totalement l'orpaillage illégal. Il pense que c'est un constat d'échec avoué et une impuissance déclarée à la face des habitants et des élus. Il a le sentiment que l'Etat leur demande de se résigner face à la situation et il trouve cela consternant et décevant. Certains habitants ont demandé à prendre les armes pour lutter eux-mêmes contre les garimpeiros. Tout le monde sait que si cela arrive et que des orpailleurs illégaux perdent la vie, les habitants impliqués seront tout de suite arrêtés et jetés en prison au nom du droit français. Il prend pour exemple le militaire français qui a tué un clandestin sur l'Oyapock et pour lequel ses compatriotes brésiliens ont su porter plainte à la gendarmerie française. Il parle aussi d'habitants de Camopi qui avaient tiré sur des forces de l'ordre brésiliennes et qui ont été, quelques heures après, sous le coup d'un mandat d'arrêt international. Il demande pourquoi dans un sens, la machine judiciaire se met rapidement (en quelques heures) en marche alors que, dans l'autre sens (en France), on parle toujours de difficultés diplomatiques lorsqu'il faut appréhender les orpailleurs clandestins. Il trouve cette attitude affligeante et se désole de passer aux yeux des pays voisins pour des « rigolos ».

Samagnan DJO demande à faire la traduction des propos de Chimili BOUSSOUSSA qui s'exprime en aluku .

Chimili BOUSSOUSSA dit que l'Etat n'est pas prêt à débarrasser le territoire des garimpeiros. Si les habitants qui vivent sur ce territoire avaient une carte d'identité française, le travail aurait été fait très rapidement. Il pense que l'Etat français gagne de l'argent, car depuis le temps qu'on arrête les garimpeiros, pourquoi on ne les emprisonne pas ou on les renvoie chez eux durablement ? On ne donne aucun chiffre sur le nombre de garimpeiros emprisonnés ou expulsés.

Les garimpeiros ont déjà construit plusieurs villages aux alentours de Maripa-Soula sans être inquiétés.

On parle de bilatéralité et de coopération mais cela a du sens uniquement quand un militaire meurt (français ou surinamien). En dehors de cela, on ne voit rien.

Il propose qu'une partie du budget du PAG et de l'Etat soit pris pour louer des avions et ramener les garimpeiros au Brésil.

Damien RIPERT dit qu'il existe évidemment une carte répertoriant tous les sites illégaux en Guyane, elle est utilisée pour planifier les actions des forces de l'ordre harpie. Elle n'est pas diffusable pour éviter tout phénomène de fuite.

Les technologies d'imageries satellitaires sont utilisées pour la surveillance et l'observatoire de l'activité minière (OAM), à travers par exemple, la télédétection. Mais les données doivent toujours être confirmées par une mission pédestre, fluviale ou aérienne.

Il entend la lassitude face aux sentiments d'impunité des orpailleurs illégaux, mais le discours doit être vrai et juste : les forces engagées n'ont pas la capacité à être présentes sur l'ensemble des réseaux routiers (y compris les pistes, les layons...). En France on préserve la liberté de circulation de chaque individu, donc les garimpeiros en bénéficient car ils sont sur le territoire français.

Il a entendu une critique forte sur l'absence de volonté réelle à intervenir, il pense que c'est l'inverse. Il dit que la préfecture parle peu de ce qu'elle fait au quotidien, à tort ou à raison, mais il peut certifier que l'engagement sur le terrain est réel, constant et diversifié pour couvrir tous les volets. Il souhaite rectifier l'idée que l'Etat gagne de l'argent dans la lutte, ce n'est pas le cas et au contraire l'Etat en dépense beaucoup.

Il y a de réelles peines de prison prononcées à l'égard des garimpeiros et il y a bien des expulsions du territoire.

Stéphane RIETSCH dit qu'il y a un vol par semaine pour mailler toute la Guyane, et qu'il y a entre 100 et 400 militaires par jour en forêt. Le phénomène de résilience des sites est exacerbé lorsque les sources d'approvisionnement sont proches d'un cours d'eau. Une fois qu'une zone a été conquise, il y a des patrouilles régulières sur cette zone pendant un laps de temps. Mais sur les zones frontalières avec le Maroni, il est compliqué de couvrir toute la façade. Il y a bien une exploitation des technologies aussi bien pour renseigner

l'OAM que pour les opérations militaires. Il dit être surpris par les propos de Laurent KELLE sur la présence de kalachnikovs sur le territoire. Il dit que cette information n'est pas remontée jusqu'au commandement des FAG. Il rappelle que le renseignement est très utile pour les forces de l'ordre pour établir des stratégies, il demande donc à la population de ne pas hésiter à leur faire remonter des informations.

Benjamin SOCCAL dit que la dernière enquête judiciaire menée à son terme concernait le secteur de la RN1 Saut Saba, et qu'elle a mis en lumière un réseau logistique de 250 km sur le site de Sophie : 7 personnes ont été interpellées et placées en garde à vue dont 4 ont été condamnées à de la prison ferme et expulsées immédiatement du territoire, et 3 ont eu des peines de prison de 10 mois, et sont maintenues en détention.

Claude SUZANON dit qu'il faudrait que la réponse judiciaire soit dissuasive pour les garimpeiros. Il trouve que les peines encourues actuellement sont faibles, les reconduites à la frontière ne servent à rien, car on sait tous qu'ils reviennent aussitôt en Guyane. Ils n'ont plus peur des forces de l'ordre françaises.

Il propose qu'une motion soit prise en CA pour exprimer la réalité de la situation actuelle de l'orpaillage illégal en Guyane et le ressenti des populations du territoire. Il pense que cette motion permettra d'être mieux écoutés et peut-être d'obtenir plus de moyens humains et financiers pour la lutte. On parle des droits des garimpeiros mais répond-on aux droits fondamentaux de la population comme l'accès à de l'eau potable, à la santé, à la paix ? Le cours de l'or ne cessera pas d'augmenter, on le sait et cela ne doit pas être un argument pour se résigner.

Marie FLEURY dit que la seule solution serait d'occuper le terrain. Les sites qui sont extrêmement bien cartographiés par le PAG doivent être occupés en permanence par des forces de l'ordre, y compris la légion. Il y a des moyens humains et financiers déployés, mais cela reste insuffisant par rapport à l'ampleur du phénomène « orpaillage illégal ». L'Etat du Surinam a déployé son armée pour protéger les exploitants miniers, où est l'armée française pour protéger les habitants ? Elle demande si cela se passait aux portes de Paris, si l'Etat n'aurait pas déclaré un état d'urgence.

Pascal VARDON dit que le PAG compte 14 inspecteurs de l'environnement dont ce n'est pas à la base le métier de détruire des sites d'orpaillage illégal. Ils prennent de gros risques en le faisant, et en tant que directeur de l'établissement, il en porte la responsabilité. Il a participé une journée à une opération de lutte et il a pu constater comme cela est épuisant physiquement et psychologiquement. Au contraire des FAG et des gendarmes qui font des relèves, ce sont toujours les mêmes agents du PAG qui sont engagés depuis des années dans cette lutte. Ils vivent sur le territoire pour la plupart. Il se demande si le PAG sera capable, en termes de ressources humaines, de produire les mêmes efforts encore longtemps. Les agents perdent en motivation, car dans les zones où il y a beaucoup de résilience, ils ont le sentiment de vider l'océan avec une petite cuillère. Ils ont beau venir taper à plusieurs reprises sur les mêmes sites, l'activité repart de plus belle dès qu'ils ont tourné le dos. Les garimpeiros ont une capacité logistique et d'adaptation énorme. Pour donner du sens aux actions menées par les agents du PAG, il faut en même temps mener des actions sur la logistique. Il conclut en disant que le PAG peut diffuser les photos montrant les impacts de l'orpaillage illégal sur l'environnement (turbidité, zones défrichées...), car l'observation de ces impacts sur le milieu font partie de ses missions.

Samagnan DJO dit que vu les prix des barges (plus d'1 million d'euros), il croit que des membres du gouvernement surinamien sont engagés dans tout cela. Il prend l'exemple de chefs coutumiers qui avaient arrêté une barge et qui ont appris au final qu'elle appartenait à un ministre du Surinam. Si les membres de l'Etat surinamien ont des intérêts financiers, c'est sûr qu'ils ne feront rien pour collaborer avec la France.

Serge URBANO dit qu'en 2012, lorsque le CNPN était rapporteur de la charte, l'attention avait bien été mise sur le fait que la lutte contre l'orpaillage illégal n'était pas du ressort d'un parc national, en pensant fortement à la sécurité du personnel. Si par malheur, un drame arrivait à un inspecteur de l'environnement dans ce cadre là, cela aurait un impact national terrible. Pour lui, les inspecteurs de l'environnement du PAG vont au delà des prérogatives que leur donne le code de l'environnement.

En 2010, il avait eu l'occasion de faire un survol en hélicoptère d'un camp d'orpaillage, et il déplore que quasiment 10 ans après, ce sujet soit toujours d'actualité. Il ne met pas en cause le dévouement et le travail des forces de l'ordre, mais on a l'impression que les méthodes utilisées ne sont pas adaptées. Il est d'accord avec l'idée de prendre une motion, bien que cela ait déjà été fait à plusieurs reprises. Il faudrait être concret sur ce qui est attendu, en plus de dénoncer la situation, sinon ça ne serait qu'une motion de plus. La France et

l'Europe aime à mettre en avant leur biodiversité, basée essentiellement dans les DOM. Il faudrait mettre en œuvre des actions concrètes pour la conserver. Il pense que le prochain congrès de l'UICN serait une bonne occasion pour inviter les pays voisins et discuter sérieusement du problème.

Benjamin SOCCAL dit que les ressources pour la gendarmerie, outre les personnels permanents, représentent 7 escadrons déployés sur toute la Guyane (soit 1/3 des escadrons outremer). Sur Maripa-Soula, il y a 35 gendarmes mobiles dédiés à la LCOI.

Stéphane RIETSCH précise qu'un militaire n'a pas les prérogatives d'un agent assermenté. Même si on déploie la Légion sur le territoire, les légionnaires ne pourront pas arrêter un garimpeiro car ils n'ont pas de pouvoir judiciaire. Seuls les gendarmes, et les agents du PAG maintenant, ont ce pouvoir. C'est pourquoi dans toutes les missions de lutte, les FAG sont toujours accompagnées de gendarmes ou d'inspecteurs de l'environnement, pour pouvoir faire des actions de saisie, destruction et interpellation.

Gauthier HORTH dit qu'il y a 20 ans, il y avait sur Maripa-Soula une bonne quantité d'exploitants miniers guyanais qui occupaient le terrain et ils ont été enlevés manu militari. Même s'ils étaient dans l'illégalité, on aurait pu les aider à obtenir des titres légaux. Il pense que l'orpaillage illégal est un pillage organisé des ressources de la Guyane car on a pu enlever des guyanais à l'époque, mais on ne peut soit disant pas enlever des garimpeiros. Il n'y croit pas.

Frédéric BOUTEILLE dit que les forces engagées sur le terrain ne ménagent pas leurs efforts et le font en respectant le droit français qui n'est certes pas adapté aux réalités du territoire. Mais cela n'est pas de la compétence du préfet de le faire changer. Des propositions sont faites pour adapter les textes de lois, et cela a un impact (il prend exemple de la réforme récente du code minier). Tous les acteurs de la lutte doivent faire front uni dans les instances internationales pour tenter de faire bouger les choses au niveau diplomatique. Concernant l'implication du gouvernement surinamais dans l'exploitation de l'or, la majorité de leur PIB vient de l'extraction aurifère. Il ajoute que le Président du Surinam est en ce moment reçu par le gouvernement chinois alors qu'il est sur le coup d'un mandat d'arrêt international.

Il dit être contre la prise d'une motion par le CA concernant la situation de l'orpaillage illégal, car il estime que ce n'est pas le rôle d'un établissement public de l'Etat d'interpeller l'Etat sur la façon de gérer cette problématique. De plus, il souligne que cela ne figurait pas à l'ordre du jour.

Il pense qu'il faut travailler ensemble vers une solution et non pas les uns contre les autres. Face à la réalité de la situation, il aurait été malhonnête de parler d'éradication de l'orpaillage illégal, le discours devait être vrai et il l'a été. L'objectif est de réussir à passer en dessous de 100 sites actifs sur le territoire du PAG. La préfecture est à l'écoute de propositions réalistes et innovantes pour tenter de résorber ce phénomène.

Claude SUZANON dit que les administrateurs n'étant pas des agents de l'Etat, sont libres de prendre une motion sur quelque sujet que ce soit. Des motions ont déjà été prises en CA par rapport à la situation de l'orpaillage illégal sur le territoire du PAG et cela a parfois permis de faire avancer les choses.

Serge URBANO propose qu'un courrier soit adressé à la Ministre de la Transition écologique sollicitant qu'un atelier spécifique soit ouvert lors du congrès de l'UICN concernant le bassin amazonien.

Le Président lit aux administrateurs la trame de la motion préparée et dit qu'il sera décidé par la suite de la forme que cela prendra. Les administrateurs en seront informés.

8. Mise en place de la Cellule d'Ingénierie des Communes de l'Intérieur

Pascal VARDON dit qu'une présentation complète figurait dans le dossier de travail des administrateurs et que vu l'heure avancée, il ne fera qu'un bref résumé du projet.

Il rappelle qu'à la création du PAG en février 2007, un protocole d'accord assorti d'un plan d'actions a été signé: le PAPA (Plan d'Accompagnement du Parc Amazonien). Ce protocole a été évalué en 2015 et a permis d'identifier un point de contrainte majeur : la faible capacité d'ingénierie des maitres d'ouvrages nécessaire au

montage et au suivi de ces projets, ainsi que les fonctions supports associées (juridique, marchés publics...). Le projet global porté par le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR) comprend la création d'une plate-forme d'appui aux collectivités territoriales (PACT) avec un effort conséquent pour les communes très isolées, et la mise en place d'un outil numérique labellisé « aides-territoires ». Pour les communes du Sud, il est créé une cellule spécifique : la cellule d'ingénierie des communes de l'intérieur (CICI). Les principales missions de la cellule seront :

- L'appui à la formulation des besoins (budget global, partenaires, ingénierie de financement).
- La programmation et la gestion d'un portefeuille de projets.
- La réalisation des études de faisabilité, des études de conception, de techniques et de la conduite d'opération.
- La mise en réseau institutionnelle avec l'appui au montage de candidatures en réponse aux appels à projets.

Il précise que 2 postes d'ingénieurs seront portés par le PAG : 1 Chef de projet pour le Haut-Oyapock et le Centre basé à Rémire + 1 Chef de projet pour le Haut-Maroni basé à Maripa-Soula. Le financement provient du fonds d'appui à la transformation publique et d'une partie du budget du PAG.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, la mise en place de la Cellule d'Ingénierie des Communes de l'Intérieur est adoptée à la majorité (- 1 abstention).

9. Information sur le décret prolongeant le mandat actuel des administrateurs jusqu'au 15 juin 2020

Claude SUZANON rappelle que le mandat de ce CA devait normalement prendre fin en novembre 2019. Cependant, compte tenu des prochaines élections municipales de mars 2020, il a été jugé préférable de prolonger le mandat de ce CA jusqu'au 15 juin 2020.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, le Président passe au point suivant.

10. Information sur la modification de la composition du CA tenant compte de l'évolution de l'organisation des services de l'Etat en Guyane

Pascal VARDON dit qu'afin de tenir compte de plusieurs évolutions institutionnelles déjà passées : la création de la collectivité unique en Guyane, la création du Grand Conseil Coutumier, les réformes des services de l'Etat (fusion de DIREN/DRIRE/DDE), il a été envisagé de modifier la composition du CA du PAG. Les modifications principales sont :

- l'entrée au CA du Recteur d'Académie ou son représentant.
- l'attribution d'un siège au Grand Conseil Coutumier.
- 3 représentants d'associations de protection de l'environnement (au lieu de 2).
- 3 représentants d'associations œuvrant pour les questions économiques, sociales et culturelles du cœur du parc (au lieu de 2).
- 1 personnalité à compétence nationale désignée par le ministre chargé de la protection de la nature (au lieu de 2).

L'effectif de la nouvelle composition du Conseil d'Administration du PAG atteindrait ainsi 46 membres (au lieu de 45). La nouvelle composition du CA doit être appliquée à l'occasion du renouvellement du CA, reporté au 15 juin 2020.

Pascal VARDON invite les administrateurs à consulter leur dossier de travail pour tout le détail des propositions.

Serge URBANO dit que les personnalités à compétence nationale sont généralement des membres du CNPN. Il n'est pas sûr que ces derniers aient été mis au courant, en amont, de ce souhait de réduire définitivement leur représentation au CA du PAG. Au CA actuel, la 2^{ème} personnalité nommée, qui n'a jamais participé aux séances plénières du CA du PAG, n'est pas membre du CNPN. Il a été choisi par la Ministre de l'époque en 2013 à titre purement personnel. Il trouve dommage que le CNPN patisse du manque d'engagement d'une personnalité qui n'est pas membre du CNPN, alors que depuis le début le CNPN est aux côtés du PAG. De plus il y a un rapport du CGEDD qui insiste pour que dans les CA il y ait des personnalités « à compétence nationale » pour élargir et enrichir le débat.

Il demande que soit proposé que les 2 personnalités à compétence nationale désignée par le Ministre chargé de la protection de la nature, soient des membres du CNPN.

Arnaud ANSELIN dit qu'il n'y a pas du tout une volonté de retirer le CNPN du CA du PAG. L'idée était de garder l'ONF qui fait partie du même collège que le CNPN « personnalité à compétence nationale » et qui ne siège pas avec les représentants de l'Etat et de garder 1 représentant du CNPN également (au lieu de 2).

Laurent KELLE dit que la modification de la composition du CA est aussi l'occasion de penser à introduire un représentant diplomatique au sein du CA du PAG, étant donné qu'on parle du volet diplomatique à chaque séance plénière.

Frédéric BOUTEILLE dit que le représentant diplomatique en Guyane est la conseillère diplomatique qui est détachée auprès du préfet de Guyane, donc la compétence est portée par la préfecture .

Pascal VARDON dit qu'un message peut être adressé au ministère de la Transition écologique reprenant les remarques faites sur la composition du CA, avec copie au Préfet de Guyane, afin que le ministère puisse statuer.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, le Président passe au point suivant.

11. Restitution de l'évaluation intermédiaire de la charte

Damien BARAL dit que comme il a peu de temps, il va faire un focus sur les conclusions et invite les administrateurs à lui poser des questions à la fin de la présentation.

Il rappelle que l'évaluation a commencé en début de l'année 2019. Les contextes qu'il fallait absolument prendre en compte sont:

- Que la Guyane est une porte de l'Europe à 7000 km de la métropole : 300 000 habitants, dont 30 % d'étrangers déclarés avec une forte perméabilité des frontières
- Que le Sud est un espace isolé mais aux multiples interactions avec des accès uniquement en pirogue et avion, des espaces habités depuis des centaines et des zones vierges.
- Que le Sud est un espace multiculturel en profonde mutation avec des richesses mais aussi des pertes de repères et d'identité.
- Que le Sud a une dynamique de population forte, surtout à l'ouest avec une augmentation de plus 35 % en 5 ans à Maripasoula.
- Que Le PAG est un espace 10 fois plus grand que les 9 autres parcs nationaux français.
- Que sur le territoire il existe des réglementations particulières, au profit des habitants (ZDUC, ZAR).

Il rappelle que la charte est un projet de territoire construit sur la base d'une large concertation avec les acteurs du territoire, du caractère du territoire Sud-Guyane et d'un diagnostic territorial présentant les principaux éléments de contexte socio-économiques et environnementaux. 3 enjeux territoriaux ont été

identifiés à travers 5 principes généraux.

Les conclusions sont les suivantes :

- Les besoins du territoire sont connus et bien identifiés par le PAG.
- Les actions « cœur de mission PAG » sont très réussies dans le domaine des patrimoines, des pratiques, des liens Homme-Nature avec des retombées positives indéniables.
- Le PAG amène une activité pour les populations, une meilleure image, un désenclavement et des projets utiles : exemple des projets sur les connaissances des pratiques de chasse, sujet concret pour les habitants.
- La Charte est un document bien construit, toujours d'actualité pour le territoire mais il demeure un contrat moral incompris par les habitants. Il y a un décalage entre la portée de la Charte et les attentes des habitants (souhait de « concret »). Ce n'est pas un outil « d'action » pour le PAG car il est consulté en aval d'une action et non pas en amont, il ne génère pas de projets.
- Le PAG mène et a mené de nombreuses concertations, mais cette démarche vertueuse entretient l'incompréhension de la population qui souhaite voir des projets concrets se réaliser. A plusieurs reprises, le mot « mensonge » est revenu lors des entretiens. Il y a une différence culturelle nette entre les techniciens du PAG pour lesquels la concertation est une étape préalable à la mise en œuvre d'un projet, alors que pour les habitants lorsqu'on les consulte, c'est que le projet est déjà engagé et ils attendent une réponse rapide.
- L'orpillage illégal cristallise les tensions, il y a de véritables problèmes de pollution, et la population a une attente forte de résolution de cette problématique, qui pèse localement sur le PAG.
- Le PAG travaille avec un outil de suivi « EVA » qui est très intéressant, mais il est sous exploité et ne permet pas de suivre précisément l'action du PAG car il est mal renseigné. Pour exemple 90 % des dépenses du PAG (dont 74% en frais de personnel) ne sont pas « ciblées », c'est-à-dire suivies sur les actions du PAG.
- Le PAG est parfois loin de ses compétences initiales, en tout cas dans la perception des acteurs, mais il a un rôle majeur d'animation du territoire pour les partenaires et les habitants. Il demeure beaucoup d'incompréhension des missions et du rôle du PAG. Cette variété de missions induit des frustrations fortes d'autant plus que la mission pour la création du Parc portait des « promesses » telles que le PAPA qui n'a pas de suivi à l'heure actuelle. La population « ne croit plus » dans le PAG.

Concernant les recommandations, il dit que le PAG devrait :

- Faire de la Charte un stimulateur de projets, et non pas seulement un cadre de rattachement.
- Garder la souplesse d'action des agents, mais leur donner un cadre plus strict de décision en s'appuyant sur les décisions du comité de direction.
- Donner un rôle consultatif obligatoire au Comité de Suivi d'Evaluation, afin d'orienter les efforts sur les orientations et objectifs en fonction de l'avancement des projets.
- Définir une procédure de renseignement stricte et partagée d'EVA.
- Renseigner les temps passés, et les valoriser comme de l'investissement pour le territoire.
- Prioriser l'intervention du PAG sur des sujets ciblés pour mobiliser fortement l'ensemble des acteurs et réduire les délais de réalisation.
- Se concentrer sur les missions de base d'un parc national: environnement, connaissance des pratiques, développement et cultures.
- Moins concerter et plus informer.
- Éviter de se mettre en avant sur des sujets « hors PAG » qui pourraient brouiller les pistes. Il faut être un acteur de l'action publique dans le sud, mais pas le seul. Cela peut passer par la mise en place d'une cellule d'intervention publique opérationnelle (intégrant tous les services de l'Etat).

Damien BARAL conclut en disant qu'il n'a pas ressenti de réelle opposition au PAG, mais plutôt un désintérêt de l'action du PAG pour les habitants.

Serge URBANO trouve qu'il est dommage que par manque de temps, il n'y ait pas un vrai temps d'échange sur le sujet.

12. Date du prochain CA

Après discussion, il est décidé de tenir le prochain CA le 12 mars 2020 au siège du PAG, à Rémire.

Départ du Président du CA pour rencontrer la Ministre des Outremer.

13. Retour de l'étude d'opportunité concernant l'implantation du Siège du PAG à Maripa-Soula

Damien BARAL dit que les questions de départ étaient les suivantes :

- Est-ce que les conditions sont favorables à un transfert du siège de Rémire-Montjoly à Maripasoula ? »
- Pourquoi procéder à un tel changement ?
 - Les conditions techniques et socio-économiques (contexte) sont-elles réunies ?
 - Est-ce utile ? En quoi ?
 - Est-ce le bon moment ? Si non quand ?
 - Est-ce faisable techniquement, humainement, financièrement ?

Il précise que c'est une analyse « coûts – bénéfices » qui a été faite. Les réponses apportées sont les suivantes :

- *Qu'apporterait un changement de siège ?*
 - *Les plus :*
 - Une amélioration de l'image du PAG
 - Une légitimité d'action plus forte
 - Un cadre de vie amazonien unique
 - *Les moins :*
 - Possibilité que des tensions locales soient potentiellement exacerbées.
 - Un équilibre perturbé entre les délégations territoriales (DT) dans le plus vaste espace naturel protégé d'Europe.
 - Refus des autres communes du PAG qui ont des liens importants avec le littoral et préfèrent garder la neutralité du siège actuel (qui n'est pas une commune du PAG).
 - Des lacunes fortes en matière de services et d'équipement sur Maripasoula. L'installation de plus de 30 familles accentuerait le déséquilibre.
 - De vraies difficultés techniques : coûts élevés, délais, acheminement, réseaux, équipements locaux...
 - Des gains limités car une antenne sur le littoral demeure nécessaire pour des partenaires et fournisseurs.
 - 60% des agents du PAG sont défavorables (même en délégation, des craintes d'un manque de services, des difficultés avec le conjoint et les enfants).
 - Une certaine incompréhension de la démarche, les agents ne comprennent pas pourquoi

changer.

La conclusion est qu'à ce jour, il n'est pas opportun d'envisager le transfert du Siège du PAG à Maripa-Soula.

- *Quelles sont les propositions pour tendre vers cette opportunité?*
 - Mieux organiser le fonctionnement des services afin de diminuer le nombre de déplacements « internes » et améliorer les échanges entre DT et siège
 - Organiser plus de rencontres dans les communes de l'intérieur pour attirer les partenaires.
 - Accompagner le développement de Maripasoula (réseaux, logements, services...).

Il conclut en disant qu'un rapport complet a été remis au directeur et que les administrateurs peuvent se rapprocher de la direction s'ils ont des questions.

Le Directeur remercie les administrateurs et collaborateurs de leur patience et d'être restés jusqu'à cette heure avancée. Il indique que les points qui n'ont pas pu être traités à ce CA (renouvellement du CVL + RENFORESAP) sont automatiquement inscrits à l'ordre du jour du prochain CA.

Il lève la séance à 15h12.

Le Président du Conseil d'administration du
Parc amazonien de Guyane,
M. Claude SUZANON

Récapitulatif des décisions prise en CA (hors délibérations)

- Laurent KELLE demande d'inviter la conseillère diplomatique auprès du préfet à participer au prochain CA pour un bilan des avancées des discussions diplomatiques avec le Surinam.
- Invitation du Procureur de la république à renouveler.